

COMPTE RENDU de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL**

du 27 août 2020

Le 27 août 2020 à 20H30, le Conseil Municipal de LA MAXE s'est réuni à la mairie suivant convocation du 21 août 2020 sous la présidence de Bertrand DUVAL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur PERNET Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire
Monsieur BUR Jean-Marc, 2^{ème} Adjoint au Maire
Madame WALLERICH Patricia, 3^{ème} Adjointe au Maire
Monsieur DUVAL Jacques, 4^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur ALLAIN Jean-Yves, Madame DEBLAY DAVOISE Audrey, Madame HENOT Valérie, Madame LAPAQUE Celine, Monsieur PEGORARO Nicolas, Madame POINSIGNON Magali, Madame RAVARD Caroline, Monsieur THISSELIN Vincent, Madame THOMAS Sandrine, conseillers municipaux

Absents avec excuse : Monsieur CONTANT David

Absents sans excuse : ./.

1) ATTRIBUTION MARCHE LOTISSEMENT LE STADE II

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Vu le budget primitif,
- Vu les délibérations des 15.10.2015, 25.02.16, 15.12.16 et 28.02.16, 03.10.2019,
- Vu l'appel d'offre en date du 04.06.20,

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer le marché de travaux de voirie et réseaux divers autour du complexe sportif pour le projet de lotissement le stade II pour les lots ci-après :

- LOT 1 VRD à la société LEONARD TP pour un montant de 692 531.80 € HT
- LOT 2 RESEAUX SECS au groupement CEP/RIANI pour un montant de 141 000 € HT.

Il donne mandat au Maire pour signer le marché et les documents afférents, engager et mandater les dépenses sur l'opération correspondante.

2) ATTRIBUTION MARCHÉ COMPLEXE SPORTIF

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Vu le budget primitif,
- Vu les délibérations en dates des 31.05.18, 28.06.18, 30.08.18 et 24.01.19, 25.04.19 et 29.07.19,
- Vu l'appel d'offre en date du 03.07.20,

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer le marché de travaux de réalisation des aménagements pour le projet du complexe sportif pour le lot ci-après :

- LOT 1 VRD à la société COLAS pour un montant de 188 405.82 € HT

Il donne mandat au Maire pour signer le marché et les documents afférents, engager et mandater les dépenses.

3) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéas 6 et 7,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le protocole PPCR applicable au 01.01.2017 relatif au reclassement de ces carrières applicable au 01.01.2017,

Décide d'actualiser le tableau du personnel municipal ainsi qu'il suit :

Grade Situation actuelle	Statut	Temps de Travail hebdo	Date d'effet
Secrétaire de mairie	fonctionnaire	TC	01/12/2002
Rédacteur	contractuel CDI	TNC = 0,29	01/09/2006
Technicien Principal 1ère Classe	fonctionnaire	TC	01/06/2016
Adjoint technique principal 2ème classe	fonctionnaire	TC	01/02/2011
Adjoint technique	contractuel CDI	TNC = 0,83	01/10/2006
Adjoint technique	fonctionnaire	TC	14/03/2013
Adjoint technique	Stagiaire	TC	02/05/2018
Adjoint technique principal 2ème classe		TC	01/03/2014
Agent spécialisé des écoles Maternelles principal 2ème classe ATSEM	fonctionnaire	TNC = 0,69	01/02/2018
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe (ATSEM)	fonctionnaire	TNC = 0,69	31/08/2020
Adjoint d'animation principal 2ème classe	fonctionnaire	TNC = 0,72	01/01/2007
Adjoint technique	saisonnier	TC pour 6 mois/an	15/04/2008
Adjoint technique	saisonnier	TC pour 6 mois/an	01/07/2016
Adjoint technique	saisonnier	TC pour 6 mois/an	01/07/2016
Adjoint technique	saisonnier	TNC pour 6 mois/an	01/07/2010
Adjoint technique	saisonnier	TNC pour 6 mois/an	01/06/2018
Attaché	contractuel	TC	15/10/2018

4) ECLAIRAGE PUBLIC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le projet d'économie d'énergie de l'éclairage public du village dans le cadre de la transition énergétique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acter le principe de la mise en place de luminaires LED à la place des luminaires actuels SHP dans le cadre des économies d'énergie.

5) DEMANDE DE SUBVENTION DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) POUR LE PROJET D'ECONOMIE D'ENERGIE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU VILLAGE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération susvisée en date du 27.08.20 relative à l'éclairage public du village,
- Considérant le projet d'économie d'énergie de l'éclairage public du village dans le cadre de la transition énergétique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter la subvention afférente au projet d'économie d'énergie de l'éclairage public du village dans le cadre de la transition énergétique au titre de la DETR.

6) DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE PROJET D'EXTENSION DE LOCAUX COMMUNAUX

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du 25.10.18 relative à l'acquisition de l'immeuble sis au 94 rue principale,
- Considérant l'accroissement de la population municipale au recensement de 2019,
- Considérant le projet d'extension de locaux communaux pour le service technique sis au 94 rue principale contigu au bâtiment de dépôt de la mairie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter la subvention afférente au projet d'extension de locaux communaux pour les services techniques au titre de la DETR.

7) CONTRAT D'ENTRETIEN EP VILLAGE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien d'éclairage public avec UEM pour une durée de 4 ans à compter du 01.10.2020.

8) ATTRIBUTION MARCHE D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif,
- Vu la consultation relative au ménage des bâtiments communaux,

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer le nettoyage des bâtiments communaux de la commune sans les consommables à la société ONET SERVICES pour un montant total de 21521.81 € TTC.

Il donne mandat au Maire pour engager, liquider et mandater la dépense correspondante et traiter toutes les opérations afférentes.

LA MAXE - séance du Conseil Municipal du 27 août 2020

9) ADHESION A L'AGURAM

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du 24.05.2020,
- Vu le courrier de l'AGURAM en date du 12.08.2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle.

A LA MAXE, le 04.09.2020

LE MAIRE

Bertrand DUVAL

CLOTURE DE SEANCE

LISTE DES DELIBERATIONS	
N°	OBJET
1	ATTRIBUTION MARCHE LOTISSEMENT LE STADE II
2	ATTRIBUTION MARCHE COMPLEXE SPORTIF
3	MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS
4	ECLAIRAGE PUBLIC
5	DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE PROJET D'ECONOMIE D ENERGIE DE L' ECLAIRAGE PUBLIC DU VILLAGE
6	DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE PROJET D'EXTENSION DE LOCAUX COMMUNAUX
7	CONTRAT D ENTRETIEN EP VILLAGE
8	ATTRIBUTION MARCHE D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX
9	ADHESION A L'AGURAM

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS			SIGNATURE
DUVAL	Bertrand	Maire	
PERNET	Thierry	1er Adjoint	
BUR	Jean-Marc	2 ^{ème} Adjoint	
WALLERICH	Patricia	3 ^{ème} Adjointe	
DUVAL	Jacques	4 ^{ème} Adjoint	
ALLAIN	Jean-Yves	Conseiller	
DEBLAY DAVOISE	Audrey	Conseillère	
HENOT	Valérie	Conseillère	
LAPAQUE	Celine	Conseillère	
THOMAS	Sandrine	Conseillère	
PEGORARO	Nicolas	Conseiller	
POINSIGNON	Magali	Conseillère	
RAVARD	Caroline	Conseillère	
THISSELIN	Vincent	Conseiller	

